

# Cahier des charges

**Tutorat pédagogique des étudiants de master MEEF  
deuxième année, Second degré :**

- **en pratique en responsabilité contractualisée  
de 1/3 temps**
- **en pratique accompagnée**
- **AED pré-professionalisation**

**À destination des tuteurs établissement et INSPÉ  
Pour information aux chefs d'établissement, formateurs INSPÉ,  
étudiants de M2 MEEF**

## Les étudiants en master MEEF deuxième année

- Ont à réaliser un stage d'un équivalent de 12 semaines à raison de 6h par semaine sur l'ensemble de l'année. Ces étudiants sont soit :
  - en stage de pratique en responsabilité contractualisée de 1/3 temps (Étudiants en Pratique de Responsabilité : **EPR**), ils se sont déclarés volontaires, leur candidature a été étudiée.
  - en stage de pratique accompagnée (Étudiants en Pratique Accompagnée : **EPA**).
- Les EPR et EPA ont réalisé en M1 MEEF un stage d'observation et de pratique accompagnée d'un équivalent de 7 semaines **dont de la pratique accompagnée** (2021-2022).
- Des étudiants sont AED pré-professionnalisation depuis la deuxième année de Licence.

Tous ont :

- À développer au cours de l'année de M2 le niveau 2 attendu des compétences professionnelles du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.
- Devraient se présenter aux concours de la session 2023.
- Bénéficient de l'équivalent d'une semaine libérée à placer avant les épreuves écrites et orales des concours.

## Les textes de référence

*Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » modifié par l'Arrêté du 24 juillet 2020.*

**Article 15** « *Au cours du master, la formation peut être organisée en alternance donnant lieu à un contrat de travail liant l'étudiant et la structure d'accueil. Cette expérience en structure d'accueil porte sur une durée cumulée de douze semaines. [...]*

*Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPÉ. Les tuteurs accompagnent l'étudiant pendant la période d'alternance et participent ainsi à sa formation.*

*L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPÉ ».*

**Article 16** « *Au cours du master, les étudiants qui ne réalisent pas une alternance telle que prévue à l'article 15 doivent réaliser une ou des périodes de stage pour une durée de dix-huit semaines qui comprend la période de stage mentionnée à l'article 14.*

*Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPÉ. Les tuteurs accompagnent l'étudiant durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à sa formation.*

*L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPÉ ».*

## Mise en stage des étudiants en pratique en responsabilité (EPR) en contractualisation de tiers-temps

- L'équivalent de 12 semaines de stage se décline sur un 1/3 temps/semaine, les matins du lundi, mardi, et vendredi : du jeudi 1er septembre 2022 au vendredi 7 juillet 2023.
- Les EPR sont **en pratique en responsabilité** pour 6 heures d'enseignement par semaine.
- Les EPR participent aux différentes actions qui relèvent du métier d'enseignant : réunions d'équipes pédagogiques, projets dans l'établissement, conseils, réunions parents-professeurs.

## Déroulé et modalités du stage des étudiants en pratique accompagnée (EPA)

- L'équivalent de 12 semaines se décline sur un 1/3 temps/semaine, les **matins** du lundi, mardi, et vendredi : du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 7 juillet 2023. **Le 1/3 temps de l'ORS se répartit sur ces 2 et/ou 3 demi-journées.**
- Le stage se déroule sur deux périodes :
  - période 1 : du 5 septembre au 10 février 2023, premier berceau d'accueil ;
  - période 2 : du lundi 27 février au vendredi 7 juillet, deuxième berceau d'accueil.
- Le stage s'effectue **en binôme** sauf cas très particulier.
- Une permutation entre deux binômes (berceau 1-berceau 2) s'effectue pour la période 2. Chaque tuteur accueille ainsi deux binômes : un 1<sup>er</sup> en période 1, un 2<sup>ème</sup> en période 2.
- L'emploi du temps du tuteur des EPA comprend *a minima* 6h d'enseignement de la discipline réparties sur les demi-journées et selon son emploi du temps.
- Les EPA sont **en pratique accompagnée** pour 6 heures d'enseignement par semaine :
  - en 2<sup>ème</sup> année de master, cela correspond à une prise en charge progressive des classes en face à face pédagogique sous la responsabilité du tuteur, pour que les enseignements soient le plus rapidement possible pris en main par les stagiaires ; et ce dès les trois premières semaines de stage.
  - les modalités sont plurielles : co-construction, co-animation, responsabilité de groupes dans la classe, responsabilité pédagogique complète en présence du tuteur.
- Les EPA participent aux différentes actions qui relèvent du métier d'enseignant : réunions d'équipes pédagogiques, projets dans l'établissement, conseils, réunions parents-professeurs.

## Modalités du stage des étudiants AED préprofessionnalisation

En référence à la circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019 « Personnels Assistants d'éducation en préprofessionnalisation - Recrutement, fonctions et conditions d'emploi », Bulletin officiel n°41 du 7 novembre 2019

« Au cours de la dernière année de contrat des AED se destinant aux métiers du professorat, les tuteurs aident ces derniers à la prise en charge de la classe. Ils les conseillent dans leur préparation et leur conduite de classe, les aident à effectuer des choix pertinents, réalistes et adaptés aux besoins des élèves ».

## Modalités du tutorat

Le tutorat implique un tuteur INSPÉ et un ou deux tuteurs Éducation nationale.

### Stage EPR

Missions du tuteur INSPÉ	Missions du tuteur Éducation nationale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du dispositif de stage et de suivi</li> <li>• Accompagnement et suivi en formation avec un bilan intermédiaire par semestre <b>avec l'étudiant</b> sur les compétences développées en formation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>-prend connaissance des observations de stage et axes de travail de l'étudiant</li> <li>-guide les prochains axes de travail</li> </ul> </li> <li>• Accompagnement de la construction de la posture visant à s'inscrire dans le cadre des valeurs de la République et à les faire partager</li> <li>• Visite formative avec entretien : <b>visite conjointe</b> (les deux tuteurs sont présents) à programmer soit en décembre, soit en janvier. Un compte-rendu de visite formatif est établi par le tuteur INSPÉ (modèle du compte-rendu des FS). Les éléments observés sont préalablement définis, les éléments construits avec le tuteur Education nationale explicités.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition concertée des objectifs à poursuivre</li> </ul> </li> <li>• Élaboration conjointe de l'avis sur le stage avec le tuteur Éducation nationale (document avis stage). En présence ou après échange avec l'étudiant. <b>Le tuteur INSPÉ transmet l'avis conjoint au responsable de formation.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil au moment de la rentrée : présentation de l'établissement</li> <li>• Accompagnement de la maîtrise des savoirs à enseigner, de la conception des séquences et séances et de l'évaluation des apprentissages conduits par le stagiaire</li> <li>• Accompagnement de la construction de la posture visant à s'inscrire et à faire partager les valeurs de la République</li> <li>• Observation du stagiaire et temps d'entretien formalisés (entre 3 et 5 sur le semestre avec traces écrites)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les parties de l'activité professionnelle à observer en priorité sont préalablement définies au regard du référentiel, avec l'étudiant</li> <li>- explicitation du retour et des ressources à mobiliser pour transformer son activité</li> </ul> </li> <li>• Organisation d'observations ciblées des classes du tuteur par le stagiaire : apprentissages des élèves, gestes professionnels (au moins 3 par semestre)</li> <li>• Accompagnement de l'analyse réflexive, du recueil de données, menés par l'étudiant sur la pratique professionnelle dans le cadre du travail du mémoire</li> <li>• Élaboration conjointe de l'avis sur le stage avec le tuteur INSPÉ (document avis stage). En présence ou après échange avec l'étudiant. <b>Le tuteur INSPÉ transmet l'avis conjoint au responsable de formation.</b></li> </ul>
<p>Les deux tuteurs dialoguent de manière régulière (au moins 2 temps/semestre). L'accompagnement se fait en complémentarité.</p>	

## Stage EPA et AED

Missions du tuteur INSPÉ	Missions des deux tuteurs Éducation nationale
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du dispositif de stage et de suivi (modalité collective ou individuelle)</li> <li>Accompagnement et suivi en formation avec un bilan intermédiaire par semestre <b>avec l'étudiant</b> sur les compétences développées en formation               <ul style="list-style-type: none"> <li>-prend connaissance des observations de stage et des axes de travail de l'étudiant</li> <li>-guide les prochains axes de travail (Modalité collective ou individuelle)</li> </ul> </li> <li>Accompagnement de la construction de la posture visant à s'inscrire dans le cadre des valeurs de la République et à les faire partager</li> <li>Élaboration conjointe de l'avis sur le stage en concertation avec le(s) tuteur(s) Éducation nationale. En présence ou après échange avec l'étudiant. <b>Le tuteur INSPÉ transmet cet avis conjoint au responsable de formation.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil dans l'établissement du binôme</li> <li>Accompagnement de la prise en charge de ses classes par les étudiants stagiaires avec               <ul style="list-style-type: none"> <li>- un accompagnement de la maîtrise des savoirs à enseigner, de la conception des séquences et séances et de l'évaluation des apprentissages conduits par les étudiants stagiaires</li> <li>- un accompagnement de la construction de la posture visant à s'inscrire et à faire partager les valeurs de la République</li> </ul> </li> <li>Observation des stagiaires et temps d'entretien formalisés (entre 2 et 4 sur le semestre)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parties de l'activité professionnelle à observer en priorité sont préalablement définies, au regard du référentiel, avec l'étudiant</li> <li>-Explicitation du retour et des ressources à mobiliser pour transformer son activité</li> </ul> </li> <li>Accompagnement de l'analyse réflexive, du recueil de données, menés par l'étudiant sur la pratique professionnelle dans le cadre du travail du mémoire</li> <li>Élaboration conjointe de l'avis sur le stage avec le tuteur INSPÉ. En présence ou après échange avec l'étudiant.</li> <li>Le tuteur INSPÉ <b>transmet l'avis conjoint au responsable de formation.</b></li> <li>Accueil en deuxième semestre : prise en compte des acquisitions et expériences des stagiaires du premier semestre</li> </ul>
<p>Les tuteurs dialoguent de manière régulière (au moins 2 temps/semestre). L'accompagnement se fait en complémentarité.</p>	

## Évaluation de la période de stage : avis des tuteurs INSPÉ et Éducation nationale

L'avis porté en fin d'année est une synthèse qui se fonde sur :

- les traces d'expérience de l'étudiant au cours des deux semestres
- les avis intermédiaires des tuteurs Éducation nationale et INSPÉ : document « avis stage » pour chaque période.

Il se structure en fonction des attendus se rapportant au stage (niveau 2<sup>1</sup>).

Il intègre les éléments de l'analyse écrite ou orale, demandée par les textes officiels, des évaluations en formation en lien avec le stage.

- **Le tuteur INSPÉ coordonne cet avis. Il fait l'objet d'un échange avec l'étudiant, dans une visée formative. Le tuteur INSPÉ remet cet avis au responsable du parcours de formation.**

Le cadre pour bâtir l'avis se réfère aux attendus de compétences ci-dessous et relève des trois grands blocs de compétences, l'étudiant-professeur :

- « acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ;

<sup>1</sup> Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

- pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages ;
- praticien réflexif, acteur de son développement professionnel ».

Attendus de fin de formation initiale à prendre en compte dans les différents échanges entre les tuteurs et le stagiaire ainsi que pour l'avis final<sup>2</sup>

#### **L'étudiant-professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale**

A10 - Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier

A11 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination

A14 - Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes

A12 - Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité

A13 - Adopte une attitude et un positionnement responsables dans la classe et dans l'établissement

A15 - Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)

A16 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)

#### **L'étudiant-professeur pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages ;**

A23 - Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés

A24 - Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation

A25 - Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent

A26 - pratique différents types d'évaluation : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

#### **L'étudiant-professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel ».**

A31 - Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité

A34 - Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques

A35 - Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

A39 - Fait œuvre d'originalité en développant et/ou en mettant en application des idées, dans un contexte d'action ou de recherche

### **Indemnité de tutorat**

L'indemnité de tutorat INSPÉ : elle est fixée à 3hTD pour les EPR et à 2hTD pour les EPA.

L'indemnité du tutorat Éducation nationale : la fonction donne lieu au versement d'une indemnité selon la réglementation en vigueur.

<sup>2</sup> <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>